



Régime Différencié à Vastel !

Encore une fois, la politique des sanctions disciplinaires à la maison d'arrêt de Cherbourg est différente selon le statut de nos pensionnaires. Jeudi, lors de la commission de discipline, un détenu écope de 5 jours fermes de quartier disciplinaire pour détention d'un téléphone portable. La semaine dernière, le détenu J. se présente pour les mêmes faits devant la commission et, **SURPRISE**, celui-ci n'écope que de 14 jours de QD avec sursis.

Le détenu J., déjà pointé par notre organisation depuis plusieurs mois pour des problèmes de comportement (violences sur codétenu, manquements au travail, détention d'objets interdits...), semble bénéficier d'un statut VIP.

Classement sans suite ; Sursis et encore sursis ; Mais jamais de peine de quartier ferme !

Ce vendredi, lors de la promenade, le détenu J. a encore fait parler de lui à la suite de violences sur un codétenu. Samedi matin, le major encadrant de service, souhaitant recevoir le détenu J. dans le cadre de la procédure d'enquête, a essuyé une fin de non-recevoir de ce dernier, celui-ci déclarant ne traiter qu'avec l'officier de détention.

POURQUOI ?

Madame la Cheffe d'établissement, nous vous avons déjà questionnée sur le sujet de ce détenu particulièrement problématique et sur le traitement de faveur dont il pourrait bénéficier.

Pourquoi le détenu J. n'est-il pas sur le même pied d'égalité que les autres détenus ?

Faut-il vous rappeler l'un des fondements de la justice : **L'ÉGALITÉ ?**

Madame la Cheffe d'établissement, par vos agissements, la tension monte sur la coursive. Les autres détenus ne comprennent pas pourquoi eux sont sanctionnés alors que le détenu J. peut continuer sa détention en toute impunité.

Le bureau local FO JUSTICE demande le transfert rapide du protagoniste et que, lors de son prochain passage en commission de discipline pour des violences sur codétenu, il soit sanctionné de la même manière que le reste de la population pénale !

SLP FO Justice MA Cherbourg
Le : 19/09/2026

